



Communiqué de presse du 24 juin 2015  
#Bâtiment / #Artisanat / #Innovation

## La CAPEB lance la 4<sup>e</sup> édition du concours « Les Lumières de l'innovation »



**Paris, le 24 juin 2015** - Forte du succès rencontré lors de ses trois premières éditions, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) lance la quatrième édition du concours « Les Lumières de l'innovation ». Avec ce trophée, la CAPEB met à l'honneur l'innovation dans les métiers de l'artisanat du Bâtiment.

Pour cette 4<sup>e</sup> édition, deux catégories sont ouvertes :

- la catégorie « Démarches » récompense les artisans qui réalisent des innovations dans leur organisation, leur communication, leurs démarches commerciales ou leurs offres ;
- la catégorie « Produits et Services destinés aux Entreprises » s'adresse quant à elle aux prestataires, fabricants ou industriels développant des produits ou services novateurs répondant aux besoins des entreprises artisanales du Bâtiment.

Mis à l'honneur durant les Journées de la Construction de la CAPEB qui se tiendront du 20 au 22 avril 2016 à Paris, les vainqueurs de la catégorie « Produits et Services destinés aux Entreprises » et « Démarches » bénéficieront d'un plan de promotion de leurs innovations au sein de la filière et tout particulièrement auprès des artisans du bâtiment. Le gagnant de la catégorie « Démarches » remportera de plus la somme de 5 000 €.

Les candidats ont **jusqu'au 31 janvier 2016** pour envoyer leur candidature.

Plus d'informations sur [www.capecb.fr](http://www.capecb.fr)

### Valoriser la créativité de l'artisanat du Bâtiment

Le concours « Les Lumières de l'innovation », édition 2016, s'adresse aux artisans et chefs d'entreprises artisanales innovantes, mais aussi aux fabricants, industriels, prestataires et autres organismes faisant de l'innovation une stratégie d'entreprise pour bâtir le futur de l'artisanat du Bâtiment.

« *Nous souhaitons par le biais de ce concours mettre en lumière les innovations, les pratiques et les démarches novatrices des artisans du Bâtiment. C'est un réel plaisir de découvrir chaque année de nouvelles inventions car cela démontre bien que, malgré la crise, le secteur du Bâtiment reste créatif et aspire au changement. Le but est donc de valoriser et de récompenser les artisans du Bâtiment souhaitant réinventer chaque jour leur métier en se préoccupant des problématiques actuelles du secteur, sans oublier les autres acteurs de la filière qui souhaitent nous accompagner dans cette logique.* » commente Patrick Liébus, Président de la CAPEB.

## Deux catégories pour valoriser l'innovation

Les candidats peuvent faire parvenir leur dossier de candidature jusqu'au 31 janvier 2016 dans la catégorie « Démarches » ou dans la catégorie « Produits et Services destinées aux entreprises » :

- La catégorie « **Démarches** » pour les artisans ou groupements d'artisans qui ont eu une initiative innovante dans leur entreprise ou avec d'autres entreprises artisanales ou d'autres acteurs de la filière quel que soit le domaine : fabrication, mise en œuvre, organisation, communication, démarches commerciales, offre globale seront notamment pris en considération. Pour déterminer le vainqueur de la 4<sup>e</sup> édition, le jury évaluera le caractère innovant dans l'offre de service aux clients, la collaboration exemplaire entre artisans et/ou partenaires ainsi que la qualité et la pérennité de la démarche. Le gagnant bénéficiera d'un chèque de 5 000 € et d'un kit de promotion de sa démarche.
- La catégorie « **Produits et Services destinés aux Entreprises** » qui s'adresse aux artisans, industriels, fabricants, entreprises de services, associations ou autres organismes ayant déployé une solution ou un service innovant permettant de s'adapter aux besoins des entreprises artisanales. Seront notamment pris en compte la valorisation du savoir-faire des artisans, le caractère innovant de la solution ou encore les améliorations qu'elle peut apporter aux entreprises. Le gagnant recevra la promotion de son produit ou de son service auprès des entreprises artisanales à travers différentes actions de communication.

Un vainqueur sera désigné dans chacune des catégories par un jury composé d'ingénieurs, d'experts techniques et de spécialistes de l'innovation et de l'artisanat. Les lauréats seront mis à l'honneur lors des Journées de la Construction, grand rassemblement des acteurs du Bâtiment, qui se tiendront du 20 au 22 avril 2016 à Paris.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les candidats doivent compléter la fiche de candidature et y décrire leur démarche ou solution. Ils peuvent accompagner la fiche de photos, brochures ou de tout autre document utile. Les candidatures doivent être déposées avant le **31 janvier 2016**. Fiche de candidature et conditions téléchargeables sur [www.capecb.fr](http://www.capecb.fr), mais aussi disponibles dans toutes les CAPEB et sur simple demande au 01 58 65 10 77 ou [concours-innovation@capecb.fr](mailto:concours-innovation@capecb.fr)

### Un nouveau système innovant de sertisseuse et une démarche écologique avaient été récompensés lors de la 3<sup>e</sup> édition

La troisième édition du concours de l'innovation avait rencontré à un fort succès. Parmi les nombreux candidats, la CAPEB avait récompensé Edma S.A.S dans la catégorie « Produits et Services destinés aux Entreprises » pour la création de la Powerprofil un système innovant de sertisseuse automatique « plug and play » qui s'adapte à toutes les perceuses et visseuses.

Dans la catégorie « Démarches », le jury avait été séduit par Ze Plombier pour l'originalité de son service de plomberie par vélo triporteur, une approche originale, économique et respectueuse de l'environnement.

**Sabine Basili, Vice-présidente de la CAPEB et présidente du jury déclare :** « *Les projets de la 3<sup>e</sup> édition du concours ont été récompensés car ils vont pouvoir avoir une influence positive sur les autres entreprises artisanales du Bâtiment. Nous souhaitons encourager toutes les entreprises du Bâtiment à s'impliquer elles aussi et inventer de nouveaux projets.* »



© EDMA



© ZE PLOMBIER

*Edma S.A.S : 1<sup>er</sup> Prix de la catégorie « Produits et Services destinés aux Entreprises » de l'édition 2014 du concours de l'innovation*

*Ze Plombier. : 1<sup>er</sup> Prix de la catégorie « Démarches » de l'édition 2014 du concours de l'innovation*

#### **À propos de la CAPEB :**

*La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment ([www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)) lequel dénombre :*

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*\*
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

*Qui réalisent :*

- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

*\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.*

*\*\* Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS*

*\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »*

#### **Contacts presse**

##### **Hopscotch :**

*Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - [ipestourie@hopscotch.fr](mailto:ipestourie@hopscotch.fr)*

*Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - [bromeuf@hopscotch.fr](mailto:bromeuf@hopscotch.fr)*

##### **CAPEB :**

*Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)*